



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Sports*

POLICE DE LA CIRCULATION

COURSE DU SUD 2020

Samedi 15 Août 2020

Départ de la Course 08h30 sur l'allée principale du Plateau des Poètes

Arrivée de la course 10h30 sur l'allée principale du plateau des poètes

ARRÊTE DE PRIORITE DE PASSAGE SUR LE TEMPS DE LA COURSE

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants

VU le Code de la Route et notamment les Articles L 411-1, R 411-1 à R 411-28, R 417 - 9 à R.417-13 et L 325-01 à L 325-13, R 325-1 à R325-46

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Pénal et notamment, les articles 131-13 et suivant et l'article R.623 - 2,

VU l'arrêté municipal du 14 Novembre 1955 sur la police de la circulation et du stationnement et les arrêtés postérieurs qui l'ont complété et modifié,

CONSIDERANT que pour assurer le bon déroulement et la sécurité des participants à « La course du Sud », course pédestre organisée par le Service des Sports le **Samedi 15 Août 2020**, il convient d'adopter des mesures particulières en matière de :

- contrôle des accès
- sécurité
- circulation

et de prévoir leur mise en application.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 -- La circulation sera interrompue le Samedi 15 Août 2020 à partir de 08h30 le temps de passage de tous les participants sur les voies suivantes:

Plateau des poètes
Place Jean Jaurès
Avenue Etienne d'Orves
Avenue Alphonse Mas
Rue du Puits des Arènes
Rue Canterelles
Avenue Valentin Duc
Rue de l'Abreuvoir
Avenue du Pont Vieux
Rue René Boyer
Rue des Péniches
Rond point Emile Victor
Pont Noir
Rond point Noël Armstrong
Boulevard de Verdun
Rue du Tunnel
Avenue Président Wilson
Rond point de la Légion d'Honneur
Plateau des poètes

ARTICLE 2 – Les interruptions de circulation des véhicules lors du passage des coureurs seront assurées par des agents de la Police Municipale et des signaleurs.

ARTICLE 3 -- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central de la Police, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

04 AOUT 2020



Gérard ANGELI

Pour Le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire délégué
Gérard ANGELI